

Début du projet d'implantation de la collecte des résidus alimentaires Le bac brun fait son entrée dans le secteur S de Brossard

Brossard, le 20 septembre 2017 – Près de 1 000 foyers du secteur S participeront à la première collecte de résidus alimentaires de l'histoire brossardoise le 27 septembre prochain. Cette nouvelle collecte hebdomadaire constitue une étape importante pour la Ville alors que la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles prévoit bannir les matières organiques, incluant les résidus alimentaires, des sites d'enfouissement dès l'année 2020. Cette initiative se veut directement reliée au Plan d'action 2014-2017 découlant de la planification stratégique de la Ville et fait partie des actions présentées dans le Plan d'action en environnement 2015-2017.

Cette nouvelle collecte permettra l'atteinte de trois objectifs importants dans la gestion des matières résiduelles :

1. Valoriser les résidus alimentaires;
2. Réduire le volume de matières envoyées à l'enfouissement;
3. Diminuer les problèmes environnementaux liés à l'enfouissement des matières organiques.

« La Ville est heureuse d'emboîter le pas dans ce processus qui permettra aux citoyens d'adopter de nouvelles habitudes et rappelons que cette première phase du projet d'implantation n'est que le point de départ de l'intégration éventuelle de cette collecte sur l'ensemble du territoire de Brossard. », a souligné le maire de Brossard, Paul Leduc.



Le maire de Brossard, Paul Leduc, en compagnie du conseiller municipal et président du Comité consultatif en environnement et développement durable, Alexandre Plante, du directeur à la Direction des travaux publics, Erick Santana, d'enviroconseillers et d'employés de la Ville de Brossard, lors de l'annonce du début de la collecte de résidus alimentaires.

Tarification incitative sur les résidus ultimes (ordures ménagères)

En plus de la nouvelle collecte de résidus alimentaires, Brossard sera l'une des premières villes à intégrer, au même moment, la tarification incitative sur les résidus ultimes. Ainsi, les citoyens qui participeront activement à la collecte de résidus alimentaires, généreront moins de déchets et réaliseront, par le fait même, des économies sur leur compte de taxes annuel. « Brossard va une fois de plus au-delà des attentes en ajoutant un incitatif qui permettra aux résidents de réaliser des économies par la simple gestion efficace de leurs résidus domestiques et tout sera mis en œuvre pour assurer le succès de cet important projet », a déclaré le conseiller municipal et président du Comité consultatif en environnement et développement durable, Alexandre Plante.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires à propos de la collecte de résidus alimentaires et de la tarification incitative sur les résidus ultimes, visitez **brossard.ca/bac** ou communiquez avec Services Brossard au 450 923-6311 ou à services@brossard.ca.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311